



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/931
5 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session
Points 77 et 114 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
recommandé par la Commission politique spéciale dans son
rapport (A/43/904, par. 29)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : Mme Flor Acconciamesa de RODRIGUEZ (Venezuela)

1. A sa 41e séance, le 5 décembre 1988, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/43/51) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution recommandé par la Commission politique spéciale au paragraphe 29 de son rapport (A/43/904). Le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par son président.
2. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/43/SR.41).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. A l'issue d'un vote enregistré, la Cinquième Commission a décidé, par 87 voix contre 2, avec 23 abstentions, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Commission politique spéciale au paragraphe 29 de son rapport, il n'y aurait pas lieu d'ouvrir un crédit supplémentaire au budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

4. Les voix se sont réparties comme suit 1/ :

Ont voté pour : Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Birmanie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République centrafricaine, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

Se sont abstenus : Allemagne, République fédérale d', Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Fidji, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon, Malawi, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Zaïre.

1/ Ultérieurement, le représentant du Yémen a fait savoir que, si sa délégation avait été présente lors du vote, elle se serait prononcée dans un sens favorable.